



**Ville de
MANIWAKI**

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1029

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de l'assemblée ordinaire du 4 avril, le règlement no 1029 intitulé : « Règlement établissant les règles de régie interne du Comité consultatif d'urbanisme ».

Ledit règlement est maintenant en vigueur et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville ou sur le site internet de la ville.

DONNÉ À Maniwaki, ce 5^e jour du mois d'avril 2022.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois d'avril 2022.

Louise Pelletier, greffière